



Ordonnance pénale pour délit fuite

Par **ocalak**, le **24/06/2014** à **12:19**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**rnje viens d'être condamné à un mois de suspension de permis avec une amende de 250 euros pour délit fuite, les faits qui me sont reprochés sont les suivant : j'aurais , en septembre 2013, accroché un véhicule en stationnement et aurai omis de m'arreter, la plaignante travaille dans une compagnie d'assurance, le témoin est le patron de la pizzeria a coté de son travail, les photos de son véhicule (petite trace blanche sur l'aile avant gauche) ne correspondent pas à mon véhicule (pare choc noir très haut car véhicule de livraison peugeot)j'ai été auditionné une 1ere fois en décembre 2013 à la gendarmerie, puis de nouveau en mars 2014 mais cete fois ils ont écrit mon audition, le témoin s'est finalement rendu à la gendarmerie l'après midi de mon audition en mars 2014 après avoir été contacté 5 fois aparavant et cela après que la gendarmerie ait dit à la plaigante que si'l venait pas ils classait l'affaire car cela faisait 5 fois qu'ils le convoquait et qu'il s'était toujours pas présenté,rn pensez vous que j'ai intérêt à faire appel ? rnma question y aura t il une inscription sur mon casier judiciaire et durant combien de tempsrnmon employeur avait pris un avocat ce qui m'a couté 1200 eurosrn je n'ai pu me rendre à la convocation d el'ordonnance pénale car je suis le seul employé et impossibilité d emon employeur d eme remplacer, un courrier en ce sens a été adrése au tribunal, je n'ai jamais reçu la condamnation car il y avait une erreur sur mon adresse et cela vait été signalé au tribunal par mon avocat, mon avocat a reçu le 20/06/14 par fax la condamnation et me l'a remise hier 23/06/14rn il m'a dit de téléphoner au tribunal pour demander que la suspension de permis d'un l mois soit effective au mois d'aout durant mes vacances afin de ne pas perdre mon emploirn je suis dégouté d'etre condamné alors que j'ai rien fait et en plus je risque de perdre mon emploi je vois pas comment je pourrais payé mon amende sans travail, célibataire avec une enfant de 3 ans à charge, et les factures à payerrn est il possible d epayer l'amende en plusieurs mensualitésrn merci de votre réponse

Par **moisse**, le **24/06/2014** à **15:33**

bonjour
Malheureusement vu d'ici vous avez été manifestement mal défendu.
J'ai connu votre situation 20 ou 30 fois lorsque j'exerçais, il suffit de prendre au vol le numéro du premier utilitaire de passage, camion ou camionnette, pour peu que les dégâts allégués soient compatibles avec un choc/frottement de passage ou en manœuvre.
C'est au niveau du témoin qu'il faut porter le fer, la plupart se dégonflent très vite car de circonstance.

Par **ocalak**, le **25/06/2014** à **10:11**

bonjour,
merci de votre réponse oui facile de relever le numéro je livre tous les jours à cet endroit et quasi à la même heure et oui effectivement je pense avoir mal été défendu et je dirais même pas défendu du tout car à part me prendre 1200 euros pour récupérer le dossier et faire intervenir son homologue pour récupérer ma condamnation c'est tout ce qu'il a fait et là si je décide de faire appel il me prend encore 1500 euros et me dit qu'il est pas sûr que ce soit défendable car hormis le fait d'erreur d'adresse dans mon dossier et aucune photo de mon camion pour comparer avec les photos de la voiture de la dite "victime" quand je lis les forums majoritairement ils disent qu'il faut pas accepter une ordonnance pénale et émettre une opposition pour passer devant le tribunal et cela mon avocat ne l'a pas fait
aujourd'hui il me déconseille de faire appel il dit que je risque de prendre plus cher là il me conseille d'écrire au procureur pour demander la non inscription à mon casier car préjudice au niveau de mon travail (je suis chauffeur livreur mais aussi transporteur de voyageur dans la même entreprise avec une carte professionnelle à valider tous les 5 ans avec nécessité de fournir un extrait de casier) mais là encore je découvre sur des forums qu'il doit me donner des formulaires pour le faire et il m'a rien donné
pour ma suspension j'ai eu le procureur hier qui a accepté qu'elle soit effective durant mes vacances afin que je ne perde pas mon emploi
pour ce qui est du témoin, comment intervenir auprès de lui
mon avocat a récupéré le dossier puis je lui demander un exemplaire pour le cas où je décide de faire appel mais avec un avocat plus compétent
merci pour les conseils que vous pourriez me donner

Par **moisse**, le **25/06/2014** à **18:57**

Bonsoir,
Je n'ai pas d'avis sur la question, il est bien certain qu'une opposition à l'ordonnance pénale aurait eu le mérite de montrer votre désaccord sur votre culpabilité alléguée.
Aucun de mes chauffeurs ne s'est jamais retrouvé sans assistance devant les tribunaux français ou étrangers (Espagne, Italie et G.B.).